

Réforme territoriale : la grande diversion ?



<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2014/06/03/31001-20140603ARTFIG00193-reforme-territoriale-la-grande-diversion.php>

| Mis à jour le 03/06/2014 à 15:13 |



FIGAROVOX/ANALYSE - On a l'économie qu'on mérite! Chaque semaine Charles Wyplosz décrypte l'économie pour FigaroVox. Ce mardi, il explique que la réforme territoriale est une diversion qui masque le manque de courage de François Hollande en matière de réduction des déficits.



Charles Wyplosz est professeur d'économie internationale à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève, et directeur du Centre international d'études monétaires et bancaires. Ses principaux domaines de recherche sont les crises financières, l'intégration monétaire européenne, les politiques monétaires et budgétaires ainsi que l'intégration monétaire régionale. Il intervient fréquemment comme expert auprès d'organisations internationales .

La grande réforme du mille-feuille administratif n'a pas grand intérêt pour les grands équilibres économique. À un moment où l'économie est en panne sèche, on peut se demander pourquoi le gouvernement se lance dans une opération qui va absorber beaucoup d'efforts et de temps sans faire quoi que se soit pour «ma priorité des priorités», le chômage.

Il ne fait aucun doute que l'empilage des administrations territoriales a quelque chose d'illogique. Il ne fait aucun doute non plus que ces administrations sont une des sources des dépenses publiques excessives qui étouffent l'économie car il faut bien les financer par l'impôt ou la dette publique. Mais s'il s'agit de réduire les déficits et la dette publique, on n'est pas, et de loin, dans les ordres de grandeur.

La question qui se pose est simple : à quel niveau national, régional, local confier chaque service public ?

Le gouvernement n'a même pas articulé la logique de la réforme. Or les principes qui devraient définir la «bonne» approche sont bien connus. La question qui se pose est simple: à quel niveau - national, régional, local - confier chaque service public? LA réponse est aussi simple, du moins en apparence. Elle fait appel à trois considérations différentes. D'abord, certains services publics sont plus efficaces s'ils sont offerts au niveau le plus large. Ils bénéficient de rendements d'échelle. La recherche scientifique est un bon exemple, et c'est d'ailleurs pourquoi son financement est maintenant largement assuré au niveau européen, voire mondial (CERN ou fission nucléaire à Cadarache). D'autres services publics, par contre, ne bénéficient pas de rendements d'échelle, par exemple les services sociaux. Entre les deux, on trouve toutes les couleurs de l'arc en ciel. La seconde considération est la prise en compte des préférences ou particularismes locaux. En zone de montagne, le déneigement constant de chaque petite route est essentiel, mais sur la Côte d'Azur il s'agit de dégager très rarement les grands axes routiers. La troisième considération surprendra peut-être les Français habitués à la toute puissance de l'administration: la proximité permet aux usagers de mieux faire connaître leurs besoins et leurs préférences. Un bon exemple (théorique, hélas) est l'enseignement en classes maternelles, où l'avis des parents sur les horaires des écoles et les performances des personnels devrait être pris en compte pour un meilleur service rendu.

Pourquoi 12 ou 14 régions et pas 5 ou 22 ? Pourquoi supprimer les départements plutôt que les communes ou les régions ? Mystère.

Ces trois considérations sont souvent contradictoires, c'est pour cela qu'il faut arbitrer entre elles et la conclusion ne va pas toujours de soi. La dernière considération a conduit au principe de subsidiarité, en place en principe au niveau de l'Union Européenne: quand les deux premières considérations ne permettent pas de trancher entre deux niveaux, la préférence doit aller au niveau le plus décentralisé pour la simple raison que cela permet une plus grande proximité et donc une meilleure évaluation de la qualité des services publics.

Ces principes n'ont, semble-t-il, joué aucun rôle dans le projet du gouvernement. Aucune raison n'a vraiment été avancée pour réduire le nombre des régions ou pour supprimer le niveau départemental. On nous parle d'économies en raison des fameux doublons. Mais si c'est ça le problème, il suffit d'éliminer les doublons, ce qui est simple. On est donc dans les débats vaseux: pourquoi 12 ou 14 régions et pas 5 ou 22? Pourquoi supprimer les départements plutôt que les communes ou les régions? Mystère.

Cette «grande réforme du quinquennat» pose problème à deux titres essentiels. Tout d'abord, c'est une décentralisation centralisée. C'est le Président de la République qui décide du nombre des régions, et même de qui se marrie avec qui, sans avoir la moindre intention de consulter les préférences des populations. Pire, en supprimant les départements et en forçant les associations de communes, la réforme viole le principe de subsidiarité et réduit massivement la possibilité des citoyens de peser sur l'administration censée les servir. À l'arrivée, c'est donc une puissante recentralisation qui est annoncée. Exactement l'inverse de ce qui est nécessaire.

Il y a le modèle américain, où il est impensable que Washington impose ses vues aux élus (gouverneurs, maires, juges, commissaires de police). Et puis il y a le modèle de la Russie de Poutine où les gouverneurs, jadis élus, sont nommés par le Kremlin. Devinez quel modèle nous avons en France.

L'autre problème est que c'est une réforme-diversion. Le Président s'est engagé à couper les dépenses, mais il n'en pas le courage, ni même les moyens politiques. Alors il botte en touche en prétendant le faire en partie au moyen de cette réforme. C'est une illusion d'optique qui ne résiste pas à l'examen des chiffres. L'État dépense environ 55% du PIB. En Allemagne, par exemple, la dépense publique atteint un peu moins de 45% du PIB. Un bon objectif est de la réduire d'environ 10% du PIB, soit environ 210 milliards d'euros. Déjà on voit que l'objectif annoncé de 50 milliards n'est pas le bon ordre de grandeur, et on ne sait toujours pas précisément d'où viendront ces économies, comme vient de le noter la Commission Européenne, mais passons. Les dépenses des collectivités locales sont de l'ordre de 230 milliards. Combien espère-t-on tirer de la suppression des doublons? Mystère, encore. Soyons super optimistes et disons 10%. On parle alors de 23 milliards, et 10 milliards serait déjà beaucoup. Certes, ce n'est pas rien et ça va aider pour l'affichage des 50 milliards, mais on est loin de ce qu'il faut faire. Mais focaliser le débat sur ces chiffres a l'avantage politique de ne pas aborder la vraie question à 230 milliards.

L'autre diversion est qu'on ne parle absolument pas de la vraie décentralisation, celle des ministères et du rôle des préfets (de région, de département). L'exemple le plus parlant est celui du Ministère de l'Éducation Nationale. Son échec est avéré et ne sera pas traité en déplaçant la responsabilité des bâtiments scolaires et des feuilles de paie des enseignants d'un niveau à un autre. Le plus gros employeur du pays est une énorme entreprise, si grosse qu'elle est ingérable. Il ne développe aucun effet d'échelle, en dehors peut-être de l'enseignement supérieur que pourtant la réforme Péresse - aujourd'hui détricotée - avait essayé de décentraliser un peu. Depuis des décennies, les ministres font des réformes de ceci et de cela qui se noient dans les sables mouvants de cette énorme machinerie. Rien ne marchera tant que les écoles, collèges et lycées, leurs programmes, leurs rythmes, leurs dates de vacances et la gestion de leurs enseignants ne seront pas décentralisés au bon niveau. On pourra alors expérimenter et on verra les résultats au bac. Mais de ça, personne ne veut parler car on ne touche pas aux vaches sacrées.

Il reste les préfets qui s'assurent que chaque autorité locale reste dans les clous jacobins. Ces fonctionnaires ont l'autorité de contrer les élus du peuple, et ils ne s'en privent pas. Il y a le modèle américain, où il est impensable que Washington impose ses vues aux élus (gouverneurs, maires, juges, commissaires de police). Et puis il y a le modèle de la Russie de Poutine où les gouverneurs, jadis élus, sont nommés par le Kremlin. Devinez quel modèle nous avons en France.

Charles Wyplosz